

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

## Visioconférence du 26 mars 2021

Présent.e.s pour **Solidaires** : Sandra Le Mestre et Stéphane Douet

### **Le renforcement du télétravail**

Mme Brigant demande, compte tenu du contexte sanitaire, avec la pandémie de Covid qui accélère, en particulier le variant Anglais, d'être en télétravail 4 jours par semaine (3 jours pour les agents à temps partiel).

Mme Brigant fait référence au tract intersyndical : « le télétravail sous la contrainte c'est non », mais estime que la situation est sérieuse et qu'elle agit dans une démarche de recherche de la sécurité sanitaire pour les agents.

**Le tract** <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/154-tract-le-teletravail-sous-la-contrainte-c-est-non.html>

Mme Brigant ne sous-estime pas la difficulté pour certains agents d'être en télétravail, en particulier pour celles et ceux qui ne reviennent qu'une fois par semaine.

Elle rappelle la nécessité, pour les chefs de service, d'échanger avec les équipes, et la recherche d'une bonne cohésion entre télétravailleurs et agents en présentiel. Les chefs de service doivent communiquer les plannings, et veiller à maintenir une solidarité de groupe.

Mme Brigant rappelle qu'il n'est pas exclu, en fonction de l'évolution de la pandémie, et dans l'hypothèse d'un confinement total, de demander aux agents rester en télétravail 5 jours/semaine. Mais cela n'est pas d'actualité.

Mme Brigant indique que le docteur Guilloud est à la disposition des agents qui rencontrent des difficultés.

**Solidaires** attire l'attention de Mme Brigant sur les conséquences psychiques pour les télétravailleurs d'augmenter d'une journée par semaine ce mode de travail. Il convient aussi de mesurer l'impact néfaste que cette demande aura sur les agents en présentiel.

Également, **Solidaires** demande à la Direction de répondre favorablement au docteur Guilloud qui souhaite obtenir la liste des télétravailleurs.

La réponse de Mme Brigant est toujours négative. Elle indique que ce sont les agents qui doivent contacter le docteur Guilloud et non l'inverse.

Mme Brigant demande que les chefs de service vérifient que les télétravailleurs disposent d'un téléphone portable professionnel.

M. Salaun indique que 568 agents (60 %) sont équipés d'une solution permettant de travailler à domicile.

Environ 220 agents sont en télétravail chaque jour, et 347 agents (61 % des agents équipés) ont été au moins 1 jour en télétravail cette semaine.

Mme Brigant estime qu'il faudrait atteindre un taux de 45 à 50 % de télétravailleurs pour réussir à freiner le virus.

M. Salaun fait le point sur les stocks : une centaine d'ordinateurs portables (15 déployés par semaine par le CID), et une 50aine de téléphones portables. Une commande de téléphones portables serait lancée si on décomptait moins de 50 unités en stock. La direction relance les chefs de service afin de réaliser un nouveau recensement des besoins des agents en ordinateurs portables.

Mme Brigant insiste sur la nécessité de demander un téléphone portable professionnel car cela permet une véritable déconnexion au moment de la fin de la journée de travail.

Également, cela permet aux agents en présentiel de communiquer les numéros de téléphones portables des télétravailleurs afin d'être contactés par les usagers.

**Solidaires** demande s'il reste des écrans 24 pouces. M. Salaun indique que la direction peut répondre à toutes demandes des chefs de service.

### **Point sur la situation Covid à la DDFiP du Finistère**

Mme Brigant indique qu'il y a eu 8 agents touchés par la Covid depuis le mois de mars 2020. Des cas contact également. À ce jour = aucun agent n'est malade de la Covid.

Mme Brigant estime qu'il faut rester vigilant car le taux d'incidence a fortement progressé depuis 1 semaine en Bretagne. Même si le Finistère est moins touché, nous ne sommes pas à l'abri d'une explosion des cas de Covid.

### **Détection et analyse des foyers de contamination par le service RH**

M. Berzin détaille le process de détection et d'analyse, en cas d'agent atteint par la Covid, que la division RH doit mettre en place (via les chefs de service), afin de vérifier si toutes les mesures de protection ont bien été appliquées (auto diagnostic) :

- Qualité du niveau d'information aux agents des règles sanitaires à respecter au bureau et dans les transports.
- Effectivité des gestes barrières dont port du masque obligatoire.
- Degré de mise en œuvre de la distanciation physique, des règles d'aération.
- Rappel des absences des moments de convivialité.
- Niveau de présence moyen dans le service (proportion d'agents en télétravail).
- Qualité des prestations de nettoyage des locaux.

**Solidaires** s'interroge sur une éventuelle recherche de responsabilité vis-à-vis des agents dans ce process ?

Mme Brigant répond que les agents ne pourront pas être tenu pour responsable de quoi que ce soit dans ce process. S'il y a une recherche de responsabilité en cas de Covid dans un service,

Mme Brigant estime que c'est sa responsabilité, ou celle des responsables de service, qui sera engagée.

### **Campagne de dépistage dans les départements où le virus circule activement**

M. Lauvernier indique qu'une campagne de dépistage des agents, via des tests antigéniques, peut être activée, sous la responsabilité du préfet, dans les départements où le virus circule activement.

Cette campagne concerne toutes les administrations territoriales présentes dans un département, et se déroule sur la base du volontariat des agents.

M. Lauvernier précise qu'il ne s'agit que d'une information pour le Finistère, qui n'est pas concerné, à ce jour, par cette campagne de dépistage.

### **Questions diverses**

Nettoyage des locaux du CFP de Châteaulin

**Solidaires** a averti la direction d'un dysfonctionnement de la prestation de nettoyage des points de contact au CFP de Châteaulin.

En effet, depuis plusieurs jours, cette prestation n'est plus effectuée par la société Onet.

M. Arnoult a pris contact avec la société afin que cette prestation, qui est effective jusqu'à la fin du mois de juin, soit bel et bien réalisée.

M. Lauvernier ajoute que des pénalités seront réclamées au prestataire.

**Solidaires** questionne la direction à propos du contrôle, via la signature d'une fiche de liaison, de la présence effective de l'agent chargé de cette prestation ?

**Solidaires** insiste également sur les équipements fournis aux agents d'entretien Onet : un seul chiffon par immeuble par exemple = cela pourrait propager le virus plutôt que de le stopper.

M. Arnoult indique avoir envoyé un message en ce sens à la société Onet afin de renouveler fréquemment les chiffons, lingettes, produits désinfectants.

Mme Brigant insiste sur la nécessité d'un meilleur suivi des prestations réalisées par Onet.

### **Restauration**

Mme Brigant indique que des consignes très strictes ont été passées suite à la mise à jour du protocole national :

- Renforcer les règles de distanciation physique (1 personne par table de 2 et 2 personnes par table de 6).
- Rappel de règles concernant l'aération en continu des lieux de restauration.
- Mise à disposition de panier repas à emporter.
- Horaires d'ouverture élargis (11 H 30 à 14 H).
- Respect des jauges (distribution de jetons à l'entrée afin de s'assurer du nombre de convives dans les restaurants).

**Solidaires** demande que la plage variable débute à 11 H 15, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de bénéficier de l'élargissement des plages d'ouverture des restaurants.

M. Berzin indique que la direction doit se renseigner à propos des aspects techniques et juridiques de cette demande.

### Campagne de vaccination dans les locaux de la DGFIP

Mme Brigant indique qu'elle n'a toujours aucune information sur une éventuelle campagne de vaccination des agents des Finances Publiques dans les locaux de l'administration.

### Campagne IR

**Solidaires** croit savoir qu'il est demandé au PCRП d'intégrer le dispositif national d'accueil téléphonique à partir du 8 avril (3 lignes téléphoniques au PCRП de Brest, 3 à celui de Quimper, et 1 ligne à la Direction).

**Solidaires** regrette que ce sujet n'ait pas été abordé lors du CTL du vendredi 19 mars, alors que la note nationale date du 15 mars.

**Solidaires** interroge également la direction sur les services qui seront concernés lors de la deuxième période (du 17 mai au 8 juin) lorsque la direction devra contribuer à hauteur de 13 lignes téléphoniques dédiées au dispositif national ?

Enfin, **Solidaires** demande à Mme Brigant le dispositif sanitaire prévu afin de désinfecter le matériel alors que les agents vont effectuer des rotations sur les lignes téléphoniques ?

Mme Brigant indique que la note départementale concernant la campagne IR n'a pas encore été publiée, qu'il s'agit de discussions, et qu'aucune décision n'est prise à ce jour...

Mme Brigant propose aux organisations syndicales un point, dans les prochains jours, sur la campagne IR, et les mesures sanitaires à adopter dans ce cadre.